



## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le mardi 2 février 2016

### *Ségolène Royal renforce le soutien aux territoires « Zéro déchet, Zéro gaspillage »*

LES TERRITOIRES  DÉCHET  GASPILLAGE

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la  
CROISSANCE VERTE

A l'occasion du séminaire de travail des territoires « Zéro déchet, Zéro gaspillage », Ségolène Royal a annoncé qu'un soutien sera apporté aux collectivités qui engageront une démarche pour remplacer l'utilisation des sacs plastiques à usage unique.

Ségolène Royal a annoncé un soutien de 30 000 euros à tous territoires « Zéro déchet, zéro gaspillage » qui proposeront des solutions innovantes et originales, en anticipant l'interdiction des sacs plastique à usage unique du 1<sup>er</sup> juillet.

Pour encourager de telles démarches, il sera proposé aux territoires « Zéro déchet, Zéro gaspillage », dont les projets seront les plus ambitieux, une nouvelle formule globale de soutien financier via des Contrats d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire par l'ADEME.

Ces nouveaux contrats sont adaptés aux spécificités des territoires :

- les objectifs sont définis, au préalable, avec la collectivité porteuse du projet. Ainsi, les spécificités locales sont prises en compte.
- le soutien financier prendra la forme d'une aide forfaitaire et d'un complément en fonction de la réalisation des objectifs.

Le montant de l'aide pourra atteindre 450 000 € sur trois ans.

La déclinaison des objectifs est cohérente avec les dispositions du volet « économie circulaire » de la loi transition énergétique dont les décrets d'application sont publiés ou en cours d'examen au Conseil d'Etat.

153 territoires « Zéro déchet, Zéro gaspillage » ont été désignés lauréats lors des appels à projets successifs fin 2014, puis fin 2015. L'appel à projets des territoires « Zéro déchet, Zéro gaspillage » avait pour objectif **d'accompagner des collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire, via la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux** autour des objectifs suivants :

- ne pas gaspiller ;
- limiter au maximum la production de déchets ;
- réemployer localement ;
- valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement les déchets qui n'ont pu être évités ;
- recycler tout ce qui est recyclable et limiter au maximum l'élimination ;
- s'engager dans des démarches d'économie circulaire.

Retrouvez en ligne : [la liste des 58 lauréats de la première vague de l'appel à projets territoires « Zéro déchet, Zéro gaspillage »](#) et [la liste des 95 lauréats de la deuxième vague de l'appel à projets territoires « Zéro déchet, Zéro gaspillage »](#).

Retrouvez **le communiqué en ligne**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31